

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1967

Artikel: Pilotage de l'AVS : un cap sûr plutôt que des coups de barre
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024672>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pilotage de l'AVS: un cap sûr plutôt que des coups de barre

Jean-Daniel Delley • 17 septembre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21495>

Un mécanisme d'adaptation serait plus efficace que des prévisions alarmistes

En 1997, un groupe de travail fédéral (IDA FiSo 2²) pronostiquait un trou de quinze milliards de francs dans les comptes de l'AVS à l'horizon 2010. En cause, une durée de vie en constante augmentation et le recul de la part des actifs, donc des cotisants, dans la population résidente.

Grâce à une forte immigration et au travail accru des femmes, ce pronostic ne s'est pas réalisé. Le Fonds AVS se porte bien, puisqu'il dépasse de 2 milliards le montant annuel des rentes versées. Mais le futur reste incertain. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) attend pour 2030 un déficit des comptes de l'AVS entre 5,1 et 11,4 milliards. L'Administration fédérale des finances estime ce déficit à huit milliards dans les dix à quinze prochaines années.

Le spectre régulièrement brandi de la faillite de l'AVS crée un climat peu propice aux réformes. D'une part l'opinion publique reste d'autant moins sensible aux déséquilibres financiers prévus dans un futur trop

lointain que des prévisions antérieures se sont révélées erronées. D'autre part l'appel répété de la droite et des organisations patronales à de nécessaires économies résonne plus comme une défense d'intérêts corporatistes que comme le souci de pérenniser le premier pilier de la prévoyance vieillesse.

En réaction, la gauche a pris l'habitude de minimiser ces risques financiers. Dans ces conditions, une révision de l'AVS constitue une aventure tout à la fois de longue durée et périlleuse. Ainsi le peuple a sèchement rejeté la 11e révision en 2004, un projet qui faisait peser tout le poids du rééquilibrage financier sur l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Et en 2010, au Parlement, l'opposition conjuguée de la gauche et de la droite nationaliste a fait capoter une nouvelle version de cette révision.

Les prévisions aléatoires à moyen et à long terme n'impressionnent pas le peuple et divisent le Parlement qui, paralysé, ne parvient pas à adopter les mesures nécessaires à la pérennité de l'AVS. Le risque est alors de faire subir au paquebot AVS des coups de barre dans l'urgence, qui

pourraient pénaliser gravement aussi bien les cotisants et les rentiers que les entreprises.

Un rapport³ commandé par l'OFAS préconise au contraire un pilotage plus fin, tel que le pratiquent déjà plusieurs pays. Lorsque les réserves du fonds AVS atteignent une cote d'alerte, des adaptations interviennent automatiquement. Elles peuvent toucher l'âge de la retraite, le niveau des rentes, les ressources (cotisations et/ou fiscalité).

C'est sur le choix et la pondération de ces facteurs que devrait porter le débat politique pour aboutir à un compromis acceptable par une majorité. On en finirait ainsi des disputes stériles sur la crédibilité de prévisions toujours à la merci de l'imprévisible.

Pour nous, abaisser le niveau des rentes ne peut entrer en considération pour le rétablissement de l'équilibre financier de l'AVS: l'objectif constitutionnel⁴ de couverture des besoins vitaux, péniblement atteint grâce aux prestations complémentaires, ne serait plus respecté. Il ne serait pas non plus respecté avec l'introduction d'un frein à l'endettement appliqué aux

assurances sociales, tel que le préconisent les milieux patronaux⁵. Si l'Etat dispose

d'une certaine marge de manœuvre pour équilibrer son budget, tel n'est pas le cas

des retraités les moins bien lotis.

3,5 milliards par an pour l'agriculture: c'est dans le sac

Albert Tille • 14 septembre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21478>

Une enveloppe budgétaire inchangée mais tout de même quelques réformes

Le Parlement va allouer 13,6 milliards de francs au financement de la politique agricole de 2014 à 2017¹². Pour chacune de ces quatre années, on mettra en gros le prix de 25 Gripes.

La dépense n'est pratiquement pas contestée. Economiesuisse a bien proposé d'en couper presque un tiers en renonçant aux paiements directs pour la sécurité de l'approvisionnement, versements calculés selon la surface de l'exploitation. Mais, sur ce dossier, Economiesuisse ne fait pas le poids face au lobby agricole. Aucun parlementaire n'a repris cette proposition iconoclaste en vue du débat qui s'ouvre le 19 septembre au Conseil national.

L'enveloppe budgétaire proposée par le Conseil fédéral, dans sa révision de la loi sur l'agriculture, n'a rien d'exceptionnel. Elle est identique à celle de la période quadriennale en

cours. Ceci dit, hormis son coût inchangé, le projet n'est pas un exercice de routine.

La première réforme touche les éleveurs. Actuellement, ils reçoivent une contribution pour chaque tête de bétail, quelle que soit la surface de leur exploitation. Ils peuvent avoir un gros troupeau pratiquement «*hors sol*», nourri avec du fourrage importé. Le projet, pour faire court, entend calculer la contribution en fonction de la surface herbagère disponible nécessaire à la nourriture des bovins. Ce sera le point central du débat. Les propositions des défenseurs des agriculteurs se bousculent pour que les contributions puissent grandir avec l'effectif du troupeau, même si la surface de référence est insuffisante. Et comme il n'est pas question d'augmenter l'enveloppe budgétaire, les montants nécessaires seraient pris sur les paiements de nature écologique.

Autre point fort du débat: l'organisation du marché du lait. La disparition en 2009

du contingentement laitier a provoqué une augmentation de la production. La forte chute des prix qui en est résultée représente aujourd'hui la préoccupation majeure des paysans. Le Conseil fédéral n'entend pas revenir en arrière ni réguler lui-même le marché laitier. Les acteurs sur le terrain prennent la responsabilité de s'en occuper.

L'interprofession du secteur laitier, du paysan au distributeur, fixe les règles de l'achat et de la vente du lait. C'est le système en vigueur actuellement. Il est confirmé par la réforme actuelle, la Confédération se bornant à accorder la force obligatoire à cette réglementation privée. C'est la copie conforme de ce qui se passe avec les conventions collectives de travail entre patrons et syndicats. Mais le système fonctionne mal. Divisés, les paysans ne font pas le poids face aux transformateurs et aux grands distributeurs. Les agriculteurs vont donc demander une intervention plus directe de l'Etat. C'est par voie d'ordonnance que le Conseil fédéral réglerait les contrats d'achat de lait.